



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

3 1 1 3

N°.....DGD/DFPE /ASS/BCEF

Dakar, le

123 OCT 2015

Le Directeur général

AVIS AUX USAGERS DU SERVICE

Je porte à votre connaissance, qu'à compter du **28 octobre 2015**, la Gestion des Régimes économiques douaniers (GRED) sera mise en production dans sa composante gestion des titres d'exonération.

Les titres d'exonération concernés sont ceux relatifs au:

- **code minier;**
- **code des investissements;**
- **décret fixant les modalités d'intervention des ONG.**

A compter de cette date, et pendant une période transitoire d'un (01) mois, toute demande de titre d'exonération présentée sur support papier doit, pour être recevable, être obligatoirement accompagnée d'une copie de la demande dématérialisée dudit titre.

Au-delà de cette période, toutes les demandes de titres d'exonération visées ci-dessus se feront par le biais de l'application GRED.

